



Réunion publique

Quartier Centre

LUNDI 3 JUIN 2024

PRESENTS :

Le Maire :	Hervé GICQUEL
L'élu thématique :	Fabien BENOIT
Les élus municipaux :	Pascal TURANO, Jean-Pierre CRON, Pierre MIROUDOT, Joël MAZURE, Nicole MENU, Aurélie GIRARD, Lorenzo SCAGLIOSO, Michel VAN DEN AKKER, Léoli MATOBO, Delphine HERBERT, Sylvain DROUVILLE
Les Conseillers de quartier du Centre :	Michel DEFAYE, Patrice RAYNAL, Alexandra BONNEAU, Damien RENAULT
Services municipaux :	Jérôme VAUGON (directeur du patrimoine)

Nombre de participants citoyens : 65

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émargement, distribution des fiches questions, flyers relatifs aux Jeux olympiques
2. Présentation des projets relatifs au quartier Centre : aménagement de la voute du commandant Delmas, requalification de la halle du Marché Centre et ravalement de l'école élémentaire Aristide Briand
3. Présentation brève des autres projets ville par les élus
4. Présentation des projets lauréats du Budget Participatif par Fabien BENOIT
5. Temps d'échange sous forme de questions/réponses
6. Pot de l'amitié avec les participants

AMENAGEMENT DE LA VOUTE DU COMMANDANT DELMAS

Question 1 : Est-ce qu'une amélioration au niveau de l'éclairage pourra être apportée ?

L'éclairage LED peut parfois donner l'impression d'avoir une baisse de luminosité. Il est néanmoins possible d'ajuster le réglage pour augmenter l'intensité lumineuse. Cependant, le dispositif est prévu pour s'intensifier automatiquement lorsqu'un passage est franchi durant les heures de pénombre.

Question 2 : Les travaux de la rue du Commandant Delmas sont-ils achevés ? Si oui, pourquoi la plaque de rue n'a-t-elle pas été reposée ?

S'il manque une plaque, elle sera reposée. Nous transmettons cette demande aux services techniques.

REQUALIFICATION DE LA HALLE DU MARCHÉ CENTRE

Question 3 : Prévoyez-vous la rénovation des entrées du marché et les trottoirs de l'avenue Anatole France, comme effectué côté Jean Jaurès ?

Oui bien sûr, si des aménagements doivent être apportés ils seront réalisés.



Question 4 : Durant les travaux, les stationnements seront ils indisponibles ? Si tel est le cas, pour les résidents situés à proximité du marché. Serait-il possible d'avoir accès aux places de stationnement « rouge » au même tarif que les places « vertes » ?

Les places « rouges » sont situées près des services de proximité. En l'occurrence, leur forte utilisation ne permet pas une immobilisation sur longue durée, car il faut permettre une rotation des véhicules pour un meilleur partage de l'espace. En conséquence, il est difficile de réserver les places « rouges » exclusivement aux résidents. Pendant les périodes de travaux, une flexibilité sera appliquée concernant les contrôles, tant que les usagers se garent correctement.

Question 5 : Suite à la question 4 ; Est-ce que toutes les places autour du marché seront inaccessibles ?

Oui, malheureusement l'emprise des travaux nécessite de maintenir une distance maximum avec le marché. Néanmoins, l'ouverture du parking Gravelle, en septembre 2024, offrira une centaine de places aux visiteurs, ce qui devrait apporter plus de confort aux usagers.

Question 6 : Quelles seront les mesure prises quant à la sécurisation des escaliers extérieurs situés côtés Jean Jaurès, devant la piscine ?

Une attention particulière sera apportée rapidement.

Question 7 : Quel est le rôle et la compétence du délégataire sur le respect de la réglementation sur la distribution alimentaire (règle d'hygiène, affichage du prix, origine des produits) ?

Il arrive parfois que certains commerçants oublient d'afficher certains prix et/ou origine des produits. Les policiers municipaux et nationaux effectuent des rondes à l'intérieur et, dans ce cadre, des rappels à l'ordre sont effectués. De plus, le délégataire est effectivement chargé de veiller au respect de ces réglementations.

RAVALEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ARISTIDE BRIAND

Question 8 : Est-ce que l'horloge sur l'école Aristide Briand restera présente sans fonctionner ?

En effet, la Municipalité ne réalisera pas des travaux de remise en service de l'horloge de l'école Aristide Briand car il s'agit d'un montant trop élevé en cette période où de nombreuses contraintes financières pèsent sur les communes. La Ville préfère investir dans des opérations plus urgentes ou utiles.

QUESTIONS/REPONSES :

Question 9 : Qu'est ce qui est prévu pour les propriétaires de chiens, dans la mesure où les parcs et jardins sont interdits pour les animaux domestiques ?

La ville étudie actuellement la faisabilité de créer un caniparc dans le quartier de Bercy. Toutefois, des mobiliers urbains ainsi que des canisettes sont déjà mis à disposition des propriétaires de chiens sur la place Aristide Briand. En effet, les parcs et jardins sont interdits pour les animaux domestiques, car les services de propreté de la ville sont souvent confrontés à devoir ramasser les déjections canines. La verbalisation n'étant efficace que lorsque les propriétaires de chiens inciviques sont pris sur le fait accompli. De plus, de nombreux Charentonnais profitent du bois de Vincennes avec leurs animaux domestiques.



Question 10 : Y-a-t-il des négociations concernant l'éclairage nocturne au niveau du bois de Vincennes, soit entre la Porte Dorée et le début de l'avenue Anatole France ?

A ce jour, la Ville de Paris n'a pas évoqué une volonté d'intensifier l'éclairage. Néanmoins, la Municipalité questionnera Paris sur l'éclairage public sur cet axe et informera des difficultés rencontrées par les Charentonnais.

Question 11 : Qu'attend-on pour verbaliser avec régularité les véhicules qui stationnent sur les pistes cyclables ? Cela contribuerait utilement à la sécurité des cyclistes et des finances de la ville.

Une dizaine de véhicules sont verbalisés chaque jour. Par ailleurs, le Département va bientôt entreprendre des travaux sur l'intégralité de la rue de Paris, en aménageant la voirie dans le sens suivant : le trottoir, la piste cyclable et enfin le stationnement. Ces travaux devraient résoudre les problèmes rencontrés par les cyclistes.

Question 12 : Quels seront les problèmes de stationnement dans le cadre des JO ?

Le vendredi 27 juillet se dérouleront les compétitions du contre-la-montre cyclistes sur l'avenue de Gravelle. Ces épreuves olympiques rendront le stationnement impossible du samedi 20 au mardi 30 juillet inclus sur cet axe et les rues adjacentes. C'est environ 200 places de stationnement qui seront impactées contre le gré de la Ville. A savoir que toutes les informations dont dispose la Municipalité concernant les Jeux olympiques et leurs impacts sur le cadre de vie des Charentonnais sont disponibles sur le site de la ville, via le lien suivant : [Charenton.fr](https://www.charenton.fr) | [Terre de jeux 2024](#) .

Question 13 : Serait-il possible de repositionner l'arrêt de bus, situé au 2 rue Gabrielle, dans la perspective de l'opération immobilière ?

Cette dimension a bien été prise en compte.

Question 14 : Serait-il envisageable de poser des panneaux rappelant l'interdiction des déjections canines sur le trottoir, notamment rue E. d'Orves ?

Cette demande a été transmise aux services municipaux.

Question 15 : La chaussée de la rue de la République est affaissée à certains endroits. Des travaux sont-ils prévus ?

Nous allons relayer ce signalement au Conseil Départemental, gestionnaire de cette voie.

